

# Rapport Activités 2013

# La visibilité des violences faites aux femmes au sein du couple en question





# FICHE D'IDENTITÉ

# Espace Femmes Geneviève D.

Date de création : 24 décembre 1998 Nombre d'années d'existence : 14 ans

Siège social: 2, rue du Salève - 74240 GAILLARD

Adresse postale : 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON

**Mail**: a.vandeneshof@espace-femmes.org **Blog**: espace-femmes.over-blog.com

Réseau d'appartenance : Fédération Nationale Solidarité Femmes

**Présidence** : Marie-Noëlle BASTARD **Direction** : Anne VAN DEN ESHOF

Banque: Crédit Coopératif – Agence d'Annecy

Comptabilité: ABG et associés - Annecy Commissaire aux comptes: In extenso - Cluses

Numéro de récépissé en préfecture : 0743003593 Siret : 438 873 804 00043

Code APE: 8790B

### Agréments :

Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010 Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 24.06.2009 Enregistrée organisme de formation professionnelle – Préfet de Région Rhône-Alpes – 23.01.2007 Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry

Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

### Adhérent-e-s:

2 adhérents personnes morales 21 adhérent-e-s personnes physiques

**Bénévoles**: 5

Salariées: 8 pour 7.3 équivalents temps plein

#### Chiffres clés 2013:

**3512** appels au standard, **5** permanences d'accueil, **488** femmes reçues, **1463** entretiens réalisés, **255** femmes accompagnées sur la durée, **200** heures d'accompagnement en justice, **20** femmes et **22** enfants hébergés, **700** jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes, **112** professionnel·le-s formés à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité...

# Objet:

Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...

Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société

Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

### Objectifs:

# 1. Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences

Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, Cluses, Gaillard et Thonon

Permanence téléphonique, relais départemental du numéro national 3919 Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes

Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

# 2. Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes

Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux » Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

# 3.Espace ressources

Formation des professionnel-le-s (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales

Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

**Rayonnement territorial**: Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

# **Conseil d'administration**

Présidente: Marie Noëlle BASTARD

Trésorière: Sylvie ESPENEL - Secrétaire: Sophie SALAGER

Autre membre: Monique DELDORTE

### Directrice

Anne VAN DEN ESHOF

# **Directrice adjointe**

Delphine DEVIGNY

# Assistante administrative et comptable

Saïda HAMDI

# Consultantes socio-juridiques

Emilie MERCIER-GALLAY - Claudie BOULIN Agnès DEMEYRIER - Caroline NOULLET

# Consultant technique

Gilles MOUSSOUX

Animation de 5 Permanences Accueil - Ecoute – Accompagnement

Permanence d'urgence

Accompagnement dans les démarches liées aux violences

Animation de temps d'échanges collectifs

Accompagnement et soutien aux femmes résidantes et à leurs enfants

sur l'hébergement collectif et auprès des femmes résidantes du CHS 23 places Actions de promotion des relations égalitaires entre garçons et filles et de prévention des violences

Programme "Les p'tits égaux"
dès 5 ans
Animation d'ateliers dans les
collèges et lycées
Sensibilisations des intervenants
jeunesse et enseignant-e-s

Gestion de l'intendance des locaux

Animation d'ateliers techniques et créatifs collectifs et individuels

auprès des résidantes et des femmes accompagnées par l'association

ET ACCOMPAGNEMENT	madaire à Cluses : n à 17h	2 permanences hebdomadaires à Gaillard : sur rdv le jundi de 16h à 12h sur rdv le jeudi après-midi Action collective La Marmite : table ouverte non mixte	<u>nadaire :</u> 7h	<u>madaire :</u> credi de 9h30 à 12h30	onique hebdomadaire :	
HEBERGEMENT ET ACCO	3 appartements CHS 1 permanence hebdomadaire à Cluses : - sur rdv le mercredi de 9h à 17h 1 villa en colocation ALT + dispositif urgence	2 permanences hebdomadaires à Gaillard : -sur rdv le lundi de 16h à 19h -sans rdv le jeudi de 9h à 12h -sur rdv le jeudi après-midi Action collective La Marmite : table ouverte non n	<u>1 appartement</u> -sur rdv le lundi de 9h à 17h	<u>1 permanence hebdomadaire :</u> -sur rdv à Thonon le mercredi de 9h30 à 12h30	<u>1 permanence téléphonique hebdomadaire :</u> Le mardi de 13h30 à 16h30	Permanence d'urgence
RESSOURCES ET PREVENTION	<u>Interventions auprès des jeunes</u> : Collège de La Roche Collège de St Pierre Collège de Bonneville Collège de Marignier	<u>Interventions auprès des jeunes :</u> Collège de Gaillard	<u>Interventions auprès des jeunes:</u> Lycée pro de Rumilly		Soutien technique aux professionnel·les: services sociaux, médecins, policiers et gendarmes	Participation aux groupes de travail pluri

Nous sommes à nouveau réuni-e-s pour notre quinzième assemblée générale et cette année 2013 que nous clôturons, marquera la suite d'une réflexion dont les premiers jalons ont été posés l'an dernier lorsque le Conseil d'Administration vous a présenté les missions et objectifs de l'association. Je n'évoquerai pas ce qui concerne le fonctionnement interne et les différentes activités, vous aurez cela dans les documents et dans les interventions qui vont suivre.

Concernant l'année 2013, l'une des inquiétudes du Conseil d'Administration était, et reste encore à ce jour, le financement des différentes activités de l'association. Je voudrais remercier ici les institutions qui nous financent depuis la création et, dans un contexte de restrictions budgétaires, nous manifestent un soutien évident en maintenant au maximum leurs financements. Je remercie également les donateurs privés qui par leur soutien démontrent leur engagement contre les violences faites aux femmes.

Malgré cela, beaucoup de temps est consacré à la constitution de dossiers complexes pour obtenir les ressources indispensables, et parfois bien modestes, au maintien de nos activités.

Pour le conseil d'Administration chaque début d'année est un moment difficile tant que nous n'avons pas les garanties de recevoir les subventions prévues.

Nous avons donc décidé en 2013 d'entreprendre des démarches pour augmenter nos fonds de roulement. Nous nous sommes tournées vers ADISES-ACTIVES dont une des missions est de financer les entreprises de l'économie sociale et solidaire et garantir des prêts bancaires. Après étude de notre dossier, nous avons obtenu des financements et bénéficions aussi d'un Dispositif Local d'Accompagnement – D.L.A.-démarré en 2014 avec le prestataire « LI –Consulting ».

Pour le Conseil d'Administration, outre le fait de doubler le nombre de réunions nécessaires cette année, cette démarche va permettre de prendre un peu de recul et en même temps d'anticiper sur les évolutions à venir, en laissant l'ouverture sur plusieurs hypothèses.

Ces évolutions vont vraisemblablement vers la recherche de financements complémentaires du type mécénat, la mise en place d'une stratégie de communication concernant nos activités et le bénévolat, la recherche de nouvelles personnes pour renforcer notre base d'adhérent-e-s, la formation de bénévoles pour certaines activités ou accompagnements, sans oublier la formation de nouvelles personnes pour entrer au Conseil d'Administration.

J'insiste sur ce dernier point car en 2015 il faudra trouver une personne disponible pour assurer la fonction de Présidente, fonction que j'occupe depuis la création en 1998. J'aurai souhaité ne plus assurer cette fonction un peu plus tôt, cela n'a pas pu se faire, mais cela sera effectif lors de la constitution du Conseil d'Administration qui suivra l'Assemblée Générale de 2015.

Par ailleurs la société évolue, de nouvelles lois sont votées, pas toujours dans le sens qui permettrait de protéger les femmes victimes de violence. Ce sont donc encore des combats à mener dans l'accompagnement des femmes, mais aussi dans notre fédération pour qu'un cadre légal existe et soit réellement appliqué, car encore trop souvent la parole des femmes victimes de violence n'est pas entendue, leur dépôt de plainte sans effet, leur protection, et celle de leurs enfants, bien mises à mal...

Nous avons donc devant nous de belles perspectives de réflexion, de belles occasions de s'engager et de s'organiser pour la cause que nous défendons.

Je remercie très chaleureusement toutes les personnes qui participent au fonctionnement de cette association, que ce soit vous les adhérent-e-s, pour votre présence aujourd'hui, les personnes qui interviennent comme bénévoles ou les membres du Conseil d'Administration pour leurs compétences et leur sens des responsabilités. Je remercie aussi l'ensemble du personnel salarié pour son dynamisme, son esprit d'équipe et son engagement lors des actions militantes.

Nous allons entendre les différents comptes-rendus, procéder aux différents votes et nous pourrons poursuivre nos échanges autour d'un petit buffet.

La présidente

Marie-Noëlle BASTARD-ROSSET

# **SOMMAIRE**

# Chapitre 1 : Projet de loi sur l'égalité Femmes /hommes et....Violences faites aux femmes

# Zoom sur la notion d'égalité

Ce que dit le projet de loi en matière de violences conjugales

# Chapitre 2 : Accueil et accompagnement des victimes

Des victimes encore trop dans l'invisibilité

L'activité en chiffres

Les différents dispositifs

Notre soutien de Madame B

# Chapitre 3: Les actions collectives

La marmite

L'atelier théâtre d'impro

Les ateliers techniques

Les projets non aboutis et en cours

# Chapitre 4 : L'aide à la mise en sécurité des victimes et de leurs enfants

# L'activité hébergement

Inquiétude quant à la sécurité des femmes enceintes ou accompagnées d'enfant en bas âge

# Chapitre 5 : Le travail en réseau - La formation

# Tableau récapitulatif

# Chapitre 6 : Les actions de prévention

Pour une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons

Tableau des interventions Projets 2014

# Chapitre 7 Vie associative

Les Universités d'automne

La campagne d'affichage

La soirée de soutien des troupes de théâtre d'impro

# Chapitre 8: Rapport de gestion

Situation de l'exercice durant l'année écoulée Evolution prévisible

# Chapitre 1

Projet de loi sur l'égalité Femmes /hommes Les violences faites aux femmes Intégrées au texte



# Zoom sur la notion d'égalité

C'est à travers les apports du colloque organisé à a Sorbonne par le laboratoire de recherche REGINE auquel nous avons assisté que nous souhaitons éclaircir la notion d'égalité et démontrer l'intérêt d'une loi globale sur l'égalité hommes / femmes.

**<u>Etymologiquement</u>**, l'égalité signifie ce qui est uni, juste.

A travers les différents thèmes abordés lors de ces deux journées, a été présenté la notion d'égalité comme étant issue d'une conception française de l'universalité

L'universalisme républicain (*art 2 de la convention de 1958*) se base sur la conviction que « tous les hommes sont également dotés de droits naturels et de raison ».

Il repose sur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui constituent la devise de la République.

Cet universalisme, ou valeurs républicaines, doit s'appliquer à tous uniformément et a vocation à être adoptée par tous les humains. Ceux-ci sont égaux en droit indépendamment de toutes leurs caractéristiques personnelles.

L'universalisme républicain est une conception abstraite de la citoyenneté qui consiste à dire que la meilleure façon de ne pas discriminer un citoyen, c'est de le définir en faisant abstraction de sa race, sa religion, ses opinions politiques, son orientation sexuelle, **son sexe**.

Dans ce contexte, Nicole Maestracci, membre du conseil constitutionnel, explique au cours de ce colloque, que notre société est sur un principe d'égalité pur. C'est ce conseil qui étudie tous les projets de loi pour savoir s'ils correspondent à notre constitution française.

Elle explique que le conseil constitutionnel s'appuie sur le droit et n'interroge pas les représentations de notre société. Elle parle d'une égalité formelle.

Si l'on prend l'exemple de l'incitation fiscale, afin que les couples paient moins d'impôts, il n'est nullement question de faire de différence entre l'homme et la femme. L'égalité est formelle, par droit universel.

Voici notre point de vue : comme la base de notre constitution est posée sur une égalité pure, on ne prend absolument pas en compte les stéréotypes de genre, entre autres dans la création des textes juridiques. En effet, nous faisons comme si le droit était désincarné d'une certaine représentation du monde, faisant fi des rôles et places différenciés des hommes et des femmes dont sont issus la nature de leurs relations.

Reprenons l'exemple de l'incitation fiscale. Il s'agit pour un couple de trouver les meilleures options afin de profiter d'avantages fiscaux. Généralement, ce sont les hommes qui ont les salaires les plus élevés, ce qui ne représente en rien une situation juste et égalitaire.

Des chercheurs-ses de ce colloque expliquent que pour obtenir ces avantages, les femmes ayant les salaires les plus bas, ce sont elles qui vont réduire leur temps de travail, voir ne pas reprendre leur emploi après une naissance.

La femme va alors permettre au foyer de payer moins d'impôt. Elle calcule le nombre d'heures de travail en fonction de la tranche fiscale du foyer.

On voit bien que les dispositifs fiscaux, basés sur une égalité formelle, influencent les comportements de genre (en fonction du sexe), voir produisent de l'inégalité à terme Cette incitation fiscale, ainsi déclinée, peut amener à une dépendance financière, à une difficulté pour retrouver du travail à temps plein, ou à une minoration au final du droit à la retraite et ceci concerne en majorité les femmes.

# Autre exemple :

En règle grammaticale, « le masculin l'emporte ». Ce sont des hommes qui ont édicté cette règle, qui de fait, est soumise à une certaine représentation du monde. Il est même dit que le mot « Homme » avec un grand H est neutre, universel. N'est-ce pas là le meilleur exemple d'une société qui peut être dans une égalité formelle, à travers ses lois, mais qui n'est pas dans une égalité réelle, de par son application ?

Enfin, le congé parental comme dernier exemple. La loi donne ce droit à chacun-e, ce qui met dans une égalité formelle. Dans les faits, l'égalité réelle n'y est pas puisqu'à 92%, ce sont les femmes qui prennent ce congé parental. Là encore, il s'agit d'une représentation du monde où il est encore pensé « plus naturel » que ce soit « le genre féminin » qui prenne ce congé.

Nous voyons bien que la production des textes du fait de l'universalisme » et de la pensée dite « neutre » qui en découle produit dans les faits de l'inégalité

Aussi, l'intérêt du projet de loi sur l'égalité hommes-femmes est justement qu'il intègre dans sa rédaction les stéréotypes de genre dans toutes les sphères de la vie avec pour objectif une égalité réelle entre les femmes et les hommes

# Agnès DEMEYRIER



# Ouelques aspects du projet de loi

# La réforme du congé parental :

6 mois sur les 3 ans prévus seront réservés à l'autre parent.

Objectif : accroitre le niveau d'emploi des femmes et favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales

# Interdiction des concours de mini miss en dessous de 13 ans.

Objectif : lutter contre les dommages de l'hyper sexualisation des petites filles Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant et sa dignité

Le doublement des pénalités sur les partis politiques en cas de non respect de la parité dans les élections législatives

Obligation pour les fédérations sportives d'avoir au moins 40% des membres des deux sexes dans leurs instances dirigeantes

Objectif: Affirmer la place des femmes dans l'organisation du sport

Le texte vise à agir sur la transformation des mentalités. Nous avons tous en tête les débats qu'il a suscités, nous laissant entrevoir les peurs et résistances encore à l'œuvre dans la société civile. Le projet de loi a été adopté le 17 avril 2014, nous attendons sa promulgation ainsi que les décrets d'application pour que la loi soit effective

L'ÉVICTION DU CONJOINT VIOLENT DU DOMICILE DEVIENT LA RÈGLE



DES STAGES DE RESPONSABILISATION, PEINES COMPLÉMENTAIRES OU ALTERNATIVES SPÉCIFIQUEMENT DESTINÉS AUX HOMMES VIOLENTS POUR PRÉVENIR LA RÉCIDIVE

LE TÉLÉPHONE PORTABLE GRAND DANGER GÉNÉRALISÉ POUR PROTÉGER LES FEMMES EN GRAND DANGER VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU DE VIOLS



L'ORDONNANCE DE PROTECTION RENFORCÉE:

UNE PROTECTION DES FEMMES, MÊME SANS DÉPÔT DE PLAINTE, QUI INTERVIENT PLUS VITE, DURE PLUS LONGTEMPS ET COUVRE MIEUX LEURS ENFANTS



LA MÉDIATION
PÉNALE STRICTEMENT
LIMITÉE DANS LES
CAS DE VIOLENCES
CONJUGALES



L'AUTORITÉ PARENTALE DE L'AUTEUR DE CRIME SUR L'AUTRE PARENT SYSTÉMATIQUEMENT MISE EN QUESTION PAR LA JUSTICE



LA PLATEFORME
D'ÉCOUTE ET
D'ORIENTATION
DES FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES
PÉRENNISÉE DANS LA LOI



LES CENTRES
D'HÉBERGEMENT
D'URGENCE DÉSORMAIS
EN MESURE DE
GARANTIR LA
CONFIDENTIALITÉ TOTALE
DE LEURS RÉSIDENTES SOUS
ORDONNANCE DE PROTECTION

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE, Y COMPRIS LE CYBER HARCÈLEMENT PROCÉDURE DE DÉPAYSEMENT POUR JUGER DES CAS DE HARCÈLEMENT SEXUEL A L'UNIVERSITÉ

GRATUITÉ DE LA
DÉLIVRANCE
ET DU RENOUVELLEMENT
DE TITRES DE SÉJOUR
POUR LES FEMMES
ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES

LUTTE CONTRE
LES MARIAGES FORCÉS:
L'INTENTION MATRIMONIALE
DEVIENT COMPOSANTE DU
CONSENTEMENT AU MARIAGE

OBLIGATION FAITE
AUX TV ET AUX RADIOS
SOUS LE CONTRÔLE
DU CSA
DE PROMOUVOIR
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES

LES HÉBERGEURS
INTERNET TENUS
DE FACILITER
LE SIGNALEMENT
DES APPELS À LA
VIOLENCE CONTRE LES FEMMES
POUR MIEUX LES COMBATTRE

DES MODULES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET INTRAFAMILIALES INTÉGRÉS AUX FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELS SOCIAUX, DE SANTÉ, DE JUSTICE, DE POLICE...

Source: femmes.gouv.fr

# Un acte symbolique fort et quelques avancées

Le fait de traiter des violences faites aux femmes dans un projet de loi global sur l'égalité femmes /hommes est une avancée importante.

En effet, les législateurs ont ainsi rendu visible et acté dans une règle de droit écrite, de portée générale, le lien jusqu'alors contesté entre :

Notre modèle social historiquement organisé et structuré de telle sorte que les hommes et les femmes occupent des positions inégalitaires que ce soit dans la sphère privée ou publique, d'une part

### Et:

L'ensemble des violences faites aux femmes, comme étant une des nombreuses conséquences de ce modèle, nous dégageant ainsi d'une lecture individuelle et purement psychologique du phénomène.

On devrait ainsi entendre moins souvent évoqué des analyses concernant les violences conjugales du type : conjugopathie, ou pathologie du lien ou encore violence circulaire....

# Quelques avancées

- Concernant les auteurs de violences conjugales, les groupes de parole préconisés en pré ou post sentenciel devront dorénavant s'intituler « groupe de responsabilisation », indiquant ainsi qu'il ne s'agit pas de travail thérapeutique centré sur la souffrance de l'agresseur mais bien d'un temps de prise de conscience de sa responsabilité et des effets de ses actes sur la ou les victimes.
- Une médiation pénale entre auteur et victime ne pourra avoir lieu qu'à la demande expresse de la victime. Si tel est le cas, un rappel à la loi sera néanmoins adressé à l'auteur.
- La durée de l'ordonnance de protection passe de 4 mois à 6 mois, laissant ainsi à la victime un peu plus de temps pour des procédures en séparation.

# Des zones d'ombre et des questions restées en suspens

- La généralisation du téléphone grand danger pour les victimes « en grand danger », quels sont les critères pour être en grand danger? A qui est confiée la gestion du dispositif? Nous avons eu des retours sur l'absence de moyens financiers pour sa mise en place.
- Sur l'ordonnance de protection, si le texte prévoit qu'elle peut être accordée sans dépôt de plainte ; dans les faits le juge aux affaires familiales s'appuie sur des éléments factuels tels que dépôts de plainte, certificats médicaux, voir condamnation de l'auteur. L'ordonnance de protection est rarement utilisée comme mesure de précaution préalable à toute autre démarche.
- Sur l'attribution du domicile à la victime dans le cadre d'une ordonnance de protection, il est stipulé dans le projet de loi que l'auteur devra avoir été condamné définitivement au pénal et s'être vu notifié une obligation de résider hors du domicile.
- Concernant les centres d'hébergement dont nous faisons partie, le texte prévoit la nécessité d'une ordonnance de protection pour bénéficier de la confidentialité de l'adresse. Cela supposerait qu'au moment où la victime quitte le domicile en urgence, une ordonnance soit rendue......Impossible dans la réalité!
- Pour ce qui est de la suspension ou du retrait de l'autorité parentale au parent auteur de violence, elle ne sera <u>obligatoirement</u> remise en question qu'en cas de crime. Cela revient à dire **que la question de la protection des enfants exposés ne se pose pas de façon systématique** dans toutes les situations de violence conjugale.

# Anne VAN DEN ESHOF

# Chapitre 2

# Accueil et accompagnement des victimes



# Des victimes encore trop dans l'invisibilité

Bon nombre des femmes que l'on reçoit ont du mal dans un premier temps à nommer les agissements de leur compagnon comme étant des violences. Cela pour plusieurs raisons :

- La confusion qu'il y a entre conflit de couple et violence conjugale, entre ce qui relève de l'intime et ce qui est de l'ordre de la transgression des règles de vie sociale
- Les différentes injonctions sociales qui les incitent à penser d'abord à » la famille » au détriment du respect de leur propre intégrité
- Notre histoire collective qui a durant des siècles interdit la parole des femmes dans la sphère privée ou publique

Par ailleurs, quand elles prennent conscience des atteintes qu'elles subissent, la honte, la peur mais aussi le sentiment, au-delà de l'engagement affectif, de rompre un contrat social inscrit dans le marbre n'incitent que 16% d'entre elles à déposer plainte et elles ne sont plus que 8% à le faire quand il s'agit de viols (étude de l'INSEE). Ainsi une grande majorité des 200 000 femmes victimes de violences conjugales recensées au cours des 2 dernières années est une majorité silencieuse dont nous n'avons pas connaissance.

# Parlons-en afin qu'elles puissent en parler!



# Une invisibilité également entretenue par l'ensemble du corps social

A la différence des autres délits ou crimes, ces violences-là ne troublent pas ou peu l'ordre public. Elles ne cassent pas les vitrines des magasins, elles produisent peu d'atteintes aux biens publics ou privés, elles sont peu médiatisées sauf en cas de crime et même dans ce cas-là, on évoquera davantage un crime passionnel que des violences conjugales ayant conduit au meurtre de la conjointe.

Elles se pratiquent souvent à huis clos, sans témoin. Pour autant, elles sont souvent connues de l'entourage, des voisins, de la famille ou des collègues de travail qui les dénoncent rarement.

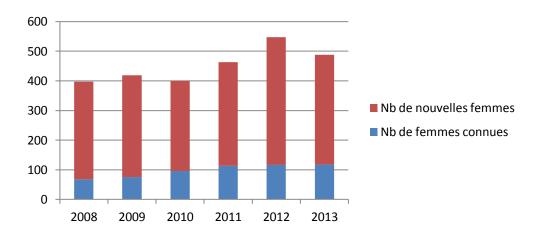
Enfin, il est encore difficile d'obtenir des institutions des éléments statistiques rendant compte du phénomène. Sont ainsi plutôt évoquées les violences intra-familiales, les différends familiaux. Nous disposons également de peu de données sexuées en la matière

### L'activité en chiffres

Si l'on s'en tient à l'enquête ENVEFF sur les violences faites aux femmes faisant état qu'une femme sur 10 est victime de violence au sein du couple ; 20 000 femmes de notre Département seraient concernées.

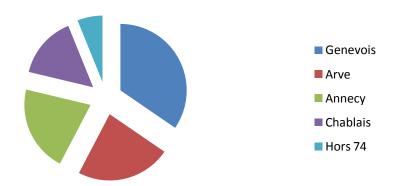
Nous avons pour notre part reçu 1892 appels de femmes, sur un total de 3512 appels au standard. Disposant depuis juillet 2012 de 2 lignes supplémentaires d'appel, nous avons enregistré une augmentation de 18% du nombre des appels.

Les consultantes de l'association ont reçu 488 femmes au cours de l'année, dont 370 nouvelles personnes..



### Origine géographique

- 169 femmes résidaient dans le Genevois Français
- 113 sur le secteur de la vallée de l'Arve
- 103 étaient originaires du bassin annécien
- 74 du Chablais
- 30 nous ont contactées depuis un autre département ou encore depuis l'étranger (la Suisse notamment)



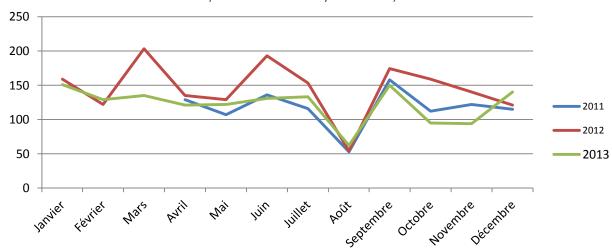
Nous avons reçu des femmes de 100 communes différentes du département. Les différents bassins sont représentés dans les mêmes proportions.

Les permanences du Chablais et du bassin annécien sont régulièrement saturées, les victimes doivent parfois attendre 3 semaines avant d'obtenir un RDV. Notre temps de présence sur ces territoires n'est pas suffisant et ne permet pas un égal accès pour toutes à nos services sur l'ensemble du département.

# L'équipe a assuré plus de 1463 entretiens au cours de l'année

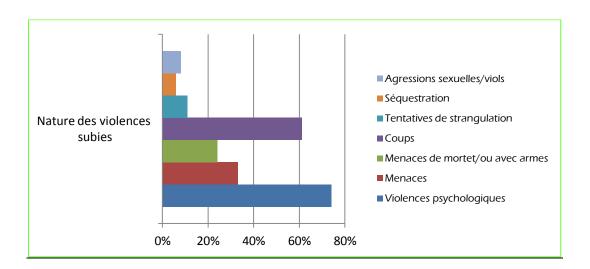
# Nombre d'entretiens réalisés 2011/2013

(collecte des données depuis avril 2011)



Le nombre d'entretiens est en légère baise de 15% cette année. Certaines permanences n'ont pu être assurées, les consultantes étant en accompagnement des victimes aux audiences pénales ou civiles.

# Nature des violences et contexte



Les formes de violence sont multiples et souvent se cumulent.

Il est important de rappeler que les violences au sein du couple sont initialement constituées de violences verbales et psychologiques. Celles-ci vont en effet permettre la mise sous emprise de la victime. Elles sont également les premiers signes de contrôle qui vont affaiblir le psychisme de l'individu et porter atteinte gravement au sentiment d'estime de soi Elles sont enfin le palier nécessaire à la mise en place des atteintes corporelles qui s'ensuivent généralement.

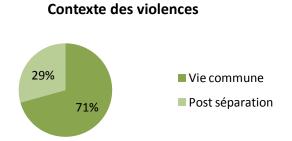
C'est la compréhension de ce phénomène qui a conduit le législateur à inscrire le délit de harcèlement moral au sein du couple dans le code pénal

# Article 222-33-2-1 du code pénal

Le fait de harceler son conjoint, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou son concubin par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail et de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours.

Les mêmes peines sont encourues lorsque cette infraction est commise par un ancien conjoint ou un ancien concubin de la victime, ou un ancien partenaire lié à cette dernière par un pacte civil de solidarité.

Faire cesser les violences conjugales, c'est comprendre que les faits de violences s'inscrivent dans une organisation visant la paralysie psychique, sociale et physique de l'autre ou des autres, s'agissant des enfants exposés.

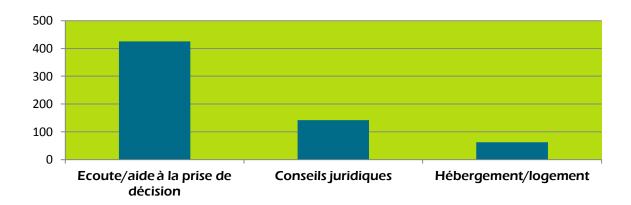


Il est commun de penser que les violences vont cesser si le couple se sépare, c'est d'ailleurs le raisonnement des victimes elles-mêmes. Ainsi vont-elles souvent engager des procédures de règlement amiable dans lesquelles ne sont prises en compte ni la dangerosité de l'auteur des violences, ni la sécurité des femmes et des enfants issus du couple. L'objectif des victimes sur le moment est de sortir de cette histoire de couple vécue comme un échec, le plus rapidement possible.

Or il s'avère que pour beaucoup d'auteurs de violences conjugales, le fait d'être séparé de fait ou juridiquement n'est en rien un frein à sa volonté de contrôle de la vie de son excompagne. De fait les comportements violents perdurent après séparation sous différentes formes :

- Harcèlement, insultes, menaces
- Chantage par rapport aux enfants, violences durant la remise des enfants, non respect des droits de visite
- Questionnement des enfants lors des droits de visite sur le déroulement de la vie de leur mère, culpabilisation de celle-ci quant à a séparation...

# Les demandes formulées par les victimes au premier entretien



255 des victimes reçues, soit 52% d'entre elles, ont bénéficié à leur demande d'un accompagnement dans la durée (3 entretiens au moins).

# Le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement

La question du logement est centrale pour les femmes victimes de violence et leurs enfants Alors qu'il est le lieu par essence où l'on devrait pouvoir se sentir en sécurité, il devient le lieu de tous les dangers.

En fonction des situations, de la capacité des personnes à protéger leur habitat, de la dangerosité de l'auteur ; des souvenirs traumatiques liés à l'appartement, de la situation professionnelle de la victime ; plusieurs pistes peuvent être envisagées.

Dans tous les cas, l'accompagnement proposé est centré sur la sécurisation du lieu de vie, c'est en cela qu'il est spécifique.

39 femmes en ont bénéficié en 2013.

# Modalités d'intervention

- Accompagnement vers le logement: Travail en amont sur les modalités à mettre en place pour protéger le futur logement (mise en place de dispositions juridiques, travail sur la gestion de sa sécurité...)/ Recherche d'un logement répondant à des critères de sécurité tels que: interphone, situation en étage, vigilance quant au quartier d'implantation
- *Maintien dans le logement d'origine*. Mettre en œuvre des procédures permettant le maintien dans le logement de la victime et de ses enfants (OPV, mesures d'éviction). Construire avec la femme victime des stratégies de protection dans le logement. Eviter la fuite en urgence du logement.

# Quand l'accès au logement devient une « bataille juridique et administrative»

Martine s'est mariée en 1999. Elle a deux filles. Son époux l'a maltraitée durant tout le temps de la vie commune. Il est condamné une première fois pour coups et blessures sur Madame et les deux enfants en octobre 2010

En août 2011, suite à une nouvelle crise de violence Martine quitte le domicile conjugal en urgence. Pour garantir sa sécurité et celle de ses filles, l'association lui met à disposition un logement temporaire et l'assure de la confidentialité de l'adresse.

Devant le danger que son mari ne la retrouve et mette ses menaces de mort à exécution, Martine engage une procédure afin qu'une ordonnance de protection soit mise en place.

Entre temps, Monsieur est à nouveau condamné à 14 mois de prison ferme.

Le 23 mars 2012, suite à la requête en divorce déposée par Madame, le juge aux affaires familiales prononce une ordonnance de non conciliation.

Cette ordonnance stipule clairement ceci:

« Donnons acte aux parties de leur accord pour qu'il soit dit que la jouissance du domicile conjugal sera attribuée à l'époux ».

Dans le même temps, Martine constitue une demande de logement HLM, complètement légitime compte tenu de ses très faibles revenus

Nous apprenons qu'aucune attribution ne lui sera faite du fait d'une dette de loyer d'un montant de 3000 €, dette correspondant aux loyers non payés par Monsieur depuis le départ de Mme.

Madame étant toujours mariée, sans décision explicite du juge aux affaires familiales sur le sujet, elle restait en effet solidaire des dettes de Monsieur au regard des lois en vigueur.

Parallèlement, compte tenu de sa situation financière, il était impossible pour elle d'espérer trouver un logement dans le secteur privé, d'autant que Monsieur n'a jamais payé la pension alimentaire qu'il était censé verser.

Notre accompagnement de cette famille vers un logement autonome à consister à :

- Négocier sans succès devant le tribunal d'instance la désolidarisation de Mme, des dettes de Monsieur
- Faire un courrier aux bailleurs expliquant la situation et attestant du paiement régulier de la participation financière demandée par l'association pour le logement temporaire
- « Harceler » l'avocat pour accélérer la procédure en divorce
- Soutenir et encourager Madame dans ses recherches d'emploi afin d'améliorer ses revenus en vue d'une recherche de logement hypothétique

Autant de démarches que Madame n'aurait pu faire seule car nécessitant une détermination, une confiance en soi et un certain degré de connaissances des rouages administratifs et judiciaires que la majorité de nos concitoyens n'ont pas.

Son dossier a finalement été pris en compte le 9 janvier 2014 malgré la législation régissant le code de la construction et de l'habitation ainsi que le code civil.

**En conclusion**, Martine est restée bloquée 2 ans dans le logement de l'association, comme si le fait d'être victime de violences ne suffisait pas et qu'elle devait continuer à être impactée par le comportement de Mr, c'est d'ailleurs ce que dit La Loi elle-même.

Le parcours de Martine montre à la fois la non prise en compte des situations de violences conjugales dans les textes juridiques mais aussi la possibilité de rendre celles-ci visibles au prix, certes de ténacité, d'explications et d'exigences procédurales mais qui au bout du compte permettent d'infléchir les positionnements institutionnels.

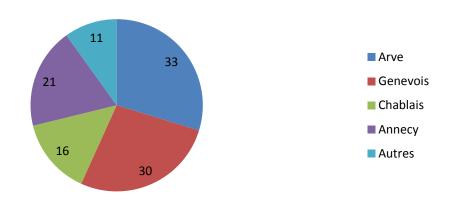
Le 23 mai 2014, après maints reports pour entériner le divorce, le jugement conclut à un divorce aux torts exclusifs de Mr avec décision de faire remonter ses effets à Août 2011, date à laquelle Martine et ses filles ont fui pour se mettre en protection. Madame n'est donc plus solidaire des dettes de loyer de Monsieur. ENFIN

# Les dispositifs d'urgence

Nos différents dispositifs d'urgence ont permis de traiter en 2013 :

- 111 situations de femmes en urgence
- 34 appels de partenaires

# Répartition géographique des 111 appels de femmes



# Le dispositif de la vallée de l'Arve

Nous avons géré 30 situations dans le cadre du dispositif d'urgence. Pour 14 femmes et 8 enfants, nous avons financé 25 nuitées d'hôtel. Nous travaillons avec 3 hôtels du territoire et avons une convention avec le foyer Les Bartavelles de Bonneville qui met à disposition une place d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violence accompagnées ou non d'enfants. Nous assurons conjointement l'accompagnement des personnes accueillies dans ce cadre, la consultante de l'association en charge du territoire accompagnant la dame toutes les démarches liées aux violences, 4 femmes et 3 enfants ont ainsi pu bénéficier de cette chambre d'urgence.

# Le dispositif de Rumilly

Ce dispositif s'adresse aux femmes seules ou accompagnées d'enfants. Peuvent être concernées les femmes se sentant en danger sans qu'il y ait constat récent de violences avérées. Sont également concernées les personnes victimes de violences intra familiales (par exemple, une jeune fille qui subit des violences familiales).

L'association est mobilisée en tant que soutien technique aux partenaires de ce territoire et administrativement car, en charge du paiement des nuitées d'hôtel.

Dans ce cadre, l'association a financé 26 nuitées en 2013 pour 5 femmes et 10 enfants.

# Le studio d'accueil d'urgence sur le Genevois

Utilisé pour accueillir des femmes seules en priorité, nous avons accueilli 3 dames en 2013. Des solutions d'hébergement plus durables ont pu être trouvées dans un délai maximum de 2 mois.

# La permanence téléphonique d'urgence

Malgré l'intérêt démontré de ce dispositif, nous n'avons pu trouver les moyens de le maintenir en l'état. De 4 journées par semaine, nous avons réduit à 4 demi-journées. Pour rappel, il s'agissait de répondre aux situations suivantes

- Une femme qui appelle l'association dans un état de panique (en pleurs, très angoissée...)
- Une femme hospitalisée suite à des violences
- Une femme mise à la rue ou partie de chez elle, en recherche d'une solution d'hébergement dans l'immédiat et/ou à court terme
- Une femme qui ne peut se rendre à une des permanences de l'association pour des raisons pratiques (transports, horaires de travail...)
- Une femme se présentant directement dans nos locaux
- Les appels de partenaires aux prises avec une situation d'urgence (115, entourage de la victime, travailleurs médico-sociaux, forces de l'ordre) pour un soutien technique.

Pour toutes ces situations, les consultantes socio-juridiques de l'association ont une méthodologie d'intervention spécifique à la problématique et à la gestion de l'urgence qui vise à :

- Apaiser, rassurer la personne
- Mettre du sens et valoriser la démarche
- Evaluer avec la victime la situation et sa dangerosité
- Définir les stratégies de protection et la rendre actrice des démarches à réaliser
- Rechercher une solution d'hébergement d'urgence si besoin, en relation avec les partenaires locaux.

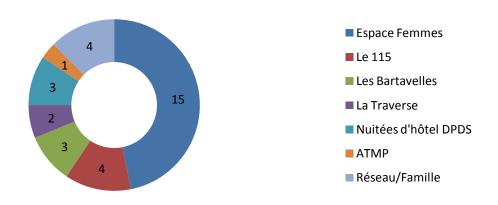
# Analyse des situations d'urgence

Sur les 111 situations de femmes ayant contacté l'association dans le cadre de l'urgence, 91, soit 72% d'entre elles, se sont solutionnées par un ou plusieurs entretiens avec une consultante de l'association, centrés sur un de ces différents aspects :

- Une écoute facilitant l'expression de la charge émotionnelle
- L'évaluation de la dangerosité de la situation
- Une aide à la mise en place de stratégies de protection au domicile
- Un soutien dans une préparation au départ
- La transmission d'informations juridiques

# 32 situations ont nécessité une recherche d'hébergement d'urgence.

# Solutions d'hébergement en urgence



# Notre soutien de Madame B

Les faits : Madame a déposé 4 plaintes entre juillet 2012 et mars 2013 :

- le 18 et 19 juillet 2012 pour violences volontaires et menaces de mort de la part de son mari, le certificat médical fait état d'hématomes, d'un stress post-traumatique important
- Le 3 décembre 2012 pour violences aggravées
- Le 4 décembre 2012 pour les mêmes motifs, le certificat médical fait état d'un traumatisme articulaire, d'une rupture tendineuse d'un doigt et d'un arrêt de travail de six semaines.
- Le parquet répondra à cette 3<sup>ème</sup> plainte par une <u>proposition faite à Monsieur</u> de participer à un groupe de parole pour auteurs de violence conjugale.
- Le 28 mars 2013, à nouveau le certificat médical fait état d'hématomes et d'un choc psychologique important. Madame subira lors de cette agression, des coups, une tentative de viol, des insultes et humiliations durant toute la nuit.

La nouvelle agression du 31 mars sera celle de trop. Madame, excédée, se saisit d'un couteau et frappe

Si le geste de Madame est évidemment répréhensible, qu'a-t-on fait des multiples agressions qu'elle a subies depuis 9 mois ?

Afin d'assurer à Madame une défense qui rendra compte des violences conjugales réitérées dont elle a été victime et des multiples appels à l'aide qu'elle a lancés auprès des services judiciaires, nous avons décidé de l'aider à financer le recours à un avocat spécialisé en matière de violences faites aux femmes, Maitre STEYER, avocate au barreau de Paris, membre de la commission justice à la fédération Solidarité Femmes

Nous avons lancé un appel à soutien et sollicité des dons pour financer les frais d'avocat (déplacement, honoraires) Nous avons ainsi récolté 2169 € qui ont financé tous les frais

# Merci à toutes et tous

L'affaire a été jugée le 15 octobre 2013 ; Madame comparaissait en temps qu'auteure pour les faits du 31 mars et tant que victime pour l'ensemble des plaintes qu'elle avait déposées.

Le jour de l'audience, l'ensemble des salariés, bénévoles, adhérents et donateurs de l'association se sont rendus au tribunal pour soutenir Madame.

Monsieur a été reconnu coupable de l'ensemble des faits reprochés et condamné à 6 mois de sursis avec mise à l'épreuve pendant 2 ans, à une obligation de soins psychologiques et à l'interdiction d'entrer en contact avec la victime. Monsieur a fait appel de cette décision.

Madame quant à elle a été reconnue coupable, condamnée à 18 mois dont 9 mois ferme avec mise à l'épreuve de 3 ans, une obligation de soins psychologiques voire psychiatriques et l'interdiction d'entrer en contact avec Monsieur.

# Cette situation fait apparaitre trois dysfonctionnements

- 1. La douloureuse nécessité pour les victimes de déposer plaintes plusieurs fois avant que les violences subies soient prises en compte
- 2. La nature de la réponse apportée après la 3<sup>ème</sup> plainte déposée par Madame semble minime au vue des faits et n'a d'ailleurs pas empêché Monsieur d'être à nouveau violent. De plus, n'ayant pas été condamné pour les faits précédents, la réitération n'a pu être retenue à l'audience; bien qu'il y ait eu des agissements répétés à au moins 3 reprises.
- 3. La différence des condamnations respectives, même si l'usage d'une arme par Madame est une circonstance aggravante fait apparaître de façon criante la non prise en compte du contexte de violences conjugales et les conséquences de l'absence de réponse aux précédentes plaintes de Madame.

#### Ecrit collectif



# Chapitre 3

# Les actions collectives



Même si elles sont souvent compliqués à mettre en place, nous pensons que les temps collectifs sous quelque forme que ce soit, facilitent la prise de conscience, évitent la stigmatisation et enfin renforcent les aptitudes et compétences de chacune.

### La Marmite

Ce qu'en dit Monique, la bénévole qui accueille les femmes et prépare les repas

Je me présente, Monique, 70 ans impliquée dans l'association depuis le début. Je suis motivée par l'histoire des femmes en général. Le jeudi est un moment privilégié où l'on se retrouve avec simplicité autour d'un repas convivial et chaleureux. C'est cela que j'aime, pouvoir être sans paraître avec nos différences très enrichissantes.

Nous partageons des idées, des bons moments, je pense que les femmes sont contentes de se poser, d'être écoutées et entendues dans un endroit où elles peuvent être elles-mêmes.

# Monique

Ce temps de détente et de partage est ouvert tous les jeudis midi à toute femme victime de violence ou non qui souhaite sortir de son sentiment de solitude.

En 2013, de 4 à 8 femmes se sont ainsi retrouvées toutes les semaines pour s'échanger des infos et oublier un temps, leurs soucis.





On fête l'été à la marmite Barbecue et danse !!!!







En juin 2013, suite à différents petits conflits entre les femmes, le groupe de l'époque a élaboré une charte

# Charte d'engagement de La Marmite

La Marmite vous est proposée comme un moment de détente, une pause dans la journée durant laquelle les soucis sont mis de côté.

C'est un temps de partage autour d'un repas simple et convivial Où chacune a sa place.

C'est le lieu également où l'on peut s'échanger de « bons plans » sur différents sujets de la vie courante, se transmettre des idées de loisirs ou autres.

# Règles de bon fonctionnement :

- La marmite est ouverte le jeudi entre 11h30 et 14h
- Les repas sont végétariens (aucune viande n'est servie)
- Chacune s'inscrit le jour même pour aider à la mise en place de la table et au débarrassage, voir tableau dans la salle à manger
- Les repas sont gratuits, vous pouvez néanmoins faire un don dans la boîte située dans la cuisine qui sera utilisé exclusivement pour la Marmite.
- A tout moment chacune peut faire des propositions de menus et préparer une marmite, pensez à prévenir la bénévole dans ce cas.

# Les valeurs de la Marmite :

- le respect de la vie privée,
- la confidentialité,
- la solidarité et la tolérance

### Par conséquent, il est interdit de :

- Parler à l'extérieur des personnes rencontrées ou de ce qui s'est dit lors de la Marmite
- Poser des questions d'ordre privé à qui que ce soit, lors de la Marmite
- De tenir des propos jugeant, dévalorisants, discriminants ou même racistes lors de la Marmite

# Chaque personne est responsable :

- Des propos qu'elle tient envers les autres
- De ce qu'elle veut dire de sa vie privée.
- Du respect des règles de fonctionnement. Toute personne constatant le non respect de la charte est en droit d'intervenir auprès de la personne concernée.

Il a été décidé collectivement qu'en cas de non respect réitéré de la charte, il pouvait être décidé d'interdire à la personne concernée, l'accès à la marmite pour 2 jeudis dans un premier temps, puis définitivement si de nouveaux manquements ont lieu.

# L'atelier théâtre d'impro

# Origine du projet :

Nous avons construit notre projet au regard des missions de l'association et des objectifs de travail définis par le conseil d'administration : Donner les moyens aux femmes victimes de violences sexistes au sein du couple, du département, de se dégager des violences.

Pour cela nous pouvons leur proposer différents lieux d'hébergement.

Nous avons fait le constat qu'il était difficile de mobiliser les femmes sur le temps à thème, de susciter chez elle des envies et de les rendre actrice dans l'élaboration de ces espaces qui leur étaient proposés, malgré une réelle envie de partage entre elles.

Aussi nous avons eu l'envie de repenser les actions collectives à la villa et de proposer un nouveau support. Nous avons eu le souci d'associer l'ensemble des femmes hébergées, afin de leur permettre de se rencontrer et de partager un temps agréable. Elles semblaient apprécier les différentes rencontres déjà organisées par l'association, telles que la fête de noël ou actions ponctuelles comme le 25 novembre.



#### - OBJECTIF:

Construction d'un projet commun entre les femmes hébergées et l'équipe Espace Femmes.

Cet objectif permettrait selon nous:

- de développer dans le groupe de la solidarité, du soutien et de l'entraide.
- que les femmes expérimentent une place dans un groupe.
- Pourquoi le théâtre d'improvisation :
- « L'improvisation est une forme de théâtre spontané sans texte ni mise en scène prédéfinis. Elle vise à :
  - Améliorer sa communication
  - développer l'écoute active
  - gagner en confiance personnelle et collective
  - développer son imaginaire
  - gérer son corps
  - réagir avec aisance dans des situations inattendues
  - générer des idées et susciter la créativité
  - prendre du plaisir tous ensemble ».1

http://www.impro.infini.fr





Nous avons fait dix séances, en ayant le souci que ce soit un groupe ouvert (les résidentes arrivent ou quittent nos hébergements).

L'échauffement semblait être un rituel qui par sa trame constante posait le cadre et rassemblait d'emblée les participantes. Tour à tour elles l'ont animé et se sont très vite investies, de plus lors de l'un de ces exercices il est demandé de nommer un aspect positif de leur semaine, et c'est une chose qui a permis d'être d'interactif et amenant à la réflexion quelque chose de positif.

Les nouvelles participantes, qui ont pris en cours, se sont très vite adaptées tant cela est acquis par les autres dames.

Quant aux stéréotypes, il s'est avéré difficile d'ouvrir leur schéma de pensée sur les relations hommes-femmes, même sur un simple espace d'égalité ce fut difficile de sortir du rôle assigné au genre. Dés qu'un couple était joué, il y avait toujours conflit. Mais cela a amené des débats.

Les émotions ont aussi remué beaucoup de choses et ont permis de faire émerger des ressentis, notamment avec des exercices visant à passer d'une émotion à une autre en gardant la même histoire (couloir des émotions).

Les dernières séances ont mis en avant l'imaginaire et ont permis un travail sur le « lâcher prise ». Le travail sur l'imaginaire nécessite de réfléchir et de faire autrement.

Notre objectif a été rempli. Les femmes ont pu regagner confiance en en elle, exprimer leur ressenti, libérer leurs pensées par le rire, l'échange et la complicité.

Nous envisageons de réitérer cette session en 2014, car cela est complémentaire de l'accompagnement proposé aux femmes hébergées.



Claudie BOULIN

Consultante socio-juridique

**Gilles MOUSSOUX** 

Consultant technique

# Les ateliers techniques

J'ai animé durant cette année des ateliers dits techniques avec les dames accueillies sur nos lieux de résidence. Les jeudi matins avec celles résidant sur le collectif de la Villa d'une manière habituelle, et ponctuellement avec les dames accueillies sur les appartements (lors de dysfonctionnements, pannes ou amélioration à apporter.).

Une certaine maladresse fait que mes aptitudes au bricolage sont relatives... J'ai accepté ce poste avec une certaine inquiétude, car au regard de mes compétences manuelles, d'être bombardé consultant technique m'a d'emblée épouvanté. Puis, par goût du paradoxe, je suis m'inscrit dans cette dynamique propre à l'hébergement en collectif. Si j'appartiens désormais à cette lignée de consultantes qui depuis plusieurs années dans l'association fait un travail autour de l'autonomie et de la confiance en soi, je dois reconnaître qu'un travail sur moi est aussi au cœur de mon action dans ces ateliers.

L'objectif de ces moments partagés est d'œuvrer sur l'espace confiance en soi, car pour les travaux que nous avons réalisés, dans l'esprit de la plupart des personnes reçues, ces tâches sont généralement dévolues aux hommes. Une majorité de ces femmes n'a guère eu accès aux travaux soit physiques, soit de bricolage, soit d'entretien des véhicules ou encore de l'utilisation de machines et d'outils. De plus, lors de leur parcours nombre d'entre elles furent mises à l'écart de ces travaux pour être renvoyées à des tâches ménagères ou de l'éducation des enfants. Dans le cadre des violences, il est à noter qu'il y a généralement une volonté de l'auteur de détériorer la confiance de l'autre. Et donc, le plus souvent ces femmes ont été rabaissées, dédaignées et même humiliées ce qui fait d'emblée que l'estime de soi est en berne et que la confiance en soit est un espace à conquérir.

L'objectif s'articule aussi autour d'un axe basé sur l'acquisition d'une certaine autonomie, même si secrètement je leur souhaite d'être à même de pouvoir vivre seules sans jamais dépendre d'un « mec » ou de quiconque...

Pour animer ces ateliers, ce n'est pas un technicien, un artisan accompli ou encore un orfèvre du travail bien fait qui est attendu, mais quelqu'un qui va accompagner dans cette reconquête de la confiance en soi en passant par : la réalisation, le faire et la recherche de solutions. L'important est que la personne qui participe à ces ateliers puisse trouver du sens à ces travaux ou démarches et qu'au travers de petites victoires qu'elle acquiert le sentiment de pouvoir faire ou de mettre en œuvre la solution à ce qu'elle doit réaliser.

Par exemple, lorsque nous avons décidé de nous pencher sur l'entretien d'une automobile, plusieurs approches furent de mise : la prévention par les contrôles périodiques et l'action en changeant une roue ou en agissant sur la batterie. En levant le capot du véhicule, tout un monde apparaît, un monde qui peut être étranger à l'usager qui n'a qu'à tourner une clef pour envisager un déplacement et il est clair alors qu'à moins de vouloir devenir mécano que nous allons réduire ce monde à un territoire plus ciblé.

Nous organisons notre attention autour des « liquides » (carburant, huile, refroidissement et lave-glace) afin d'en faire les niveaux et nous envisageons aussi la batterie pour ce qui est de l'alimentation électrique (changement ou recharge de celle-ci ou pontage pour un démarrage rapide). Et par cette première approche, il est possible de porter un autre regard sur le véhicule et d'opérer quelques vérifications. Face à la panne, il faudra certes

passer le relais à des professionnels, mais déjà une ouverture se sera opérée. Puis pour ce qui est du changement d'une roue qu'elle soit crevée ou que ce soit pour installer les pneus d'hiver/été, là encore il est intéressant de faire faces aux diverses difficultés qui pourront être rencontrées (roue trop serrée que l'on ne peut ôter, etc.).





L'axe principal est d'éviter ce qui touche aux tâches ménagères, que se soit la cuisine, le ménage, afin de s'écarter de ces tâches toujours dévolues aux femmes.

Toutefois, sur ce terrain, elles ont été amenées à changer le filtre anti-graisse d'une hotte, de nettoyer les bouches d'aération se trouvant dans la cuisine, les toilettes et la salle de bain. Ce type de maintenance a du sens pour les dames pour des raisons d'hygiène et elles l'envisagent assez facilement. Ce type de maintenance les amène aussi à nettoyer un siphon, à déboucher un évier, etc.



En ce qui concerne une fuite ou le dysfonctionnement d'un mitigeur, la réaction première est que l'aide doit venir de l'extérieur, car peurs, méconnaissance de l'action à apporter et manque d'outillage font souvent de ce problème une montagne infranchissable.

Pour ce type de travail, elles découvrent que ce n'est pas infranchissable et en tout cas bien moins onéreux et plus rapide que l'intervention d'un professionnel. Mais elles se rendent compte aussi que cela demande à s'entourer de précautions et que si ça n'est pas évident à réaliser cela reste entièrement à leur portée.

Dans la même veine elles changeront tantôt une prise défectueuse, tantôt une douille d'éclairage cassée et pourront ainsi avoir un regard plus apaisé sur le « monde » qu'est l'électricité. Cet environnement est tout d'abord appréhendé par le changement d'ampoule,

la compréhension du tableau et de ses réseaux électriques, en faisant des essais et autres vérifications. Mais souvent l'électricité est un monde mystérieux pour la plupart qui n'est qu'usager d'interrupteurs et de prises de courant sans avoir jamais eu à réparer ou à intervenir sur le réseau.







La serrurerie, que ce soit de changer un barillet ou une poignée est souvent perçu comme utile et leurs réactions face à la simplicité de ce type de travail sont souvent amusantes. Si j'ai tendance à valoriser leur action et leur aptitude à résoudre le problème, trop de facilités semblent les décevoir comme si ce n'était pas une réelle victoire. Elles sont bien plus débrouillardes qu'elles ne veulent l'admettre d'une manière générale. Mais certaines se découvrent des aptitudes inconnues ou enfouies dans une mémoire oubliée.





Une approche citoyenne du recyclage est étudiée d'une manière habituelle par le tri sélectif des déchets au quotidien, mais aussi ponctuelle en allant à la déchèterie. Le sens dans ce type d'action n'est pas inné, certaines personnes ayant un rapport unique avec la poubelle que l'on laisse certains jours au bord de la route...





Il y a aussi tous les travaux extérieurs. Ils sont multiples, à la villa il y a des espaces verts, des haies, des regards, des grilles d'évacuation, des espaces goudronnés. Et là les travaux possibles et nécessaires sont pluriels. Il y a les impératifs, comme tondre la pelouse, l'usage et l'entretien de la tondeuse vu en atelier, puis il est de leur charge d'en faire un usage périodique.

Dans le cadre des ateliers, elles vont pouvoir découvrir que diverses tâches existent autour d'une maison et que certains nettoyages sont à faire périodiquement. Elles vont curer les diverses évacuations après avoir ôté les grilles pour accéder aux regards et autres caniveaux, mais aussi éventuellement manipuler un nettoyeur haute pression, une débroussailleuse, une tronçonneuse, etc.







Il y a aussi le désherbage et tailler les haies pour les espaces verts, mais surtout, elles travaillent généralement à l'aménagement du potager. La gestion du potager revêt immédiatement du sens, d'un point de vue économique d'abord, mais aussi pour un aspect gustatif. La satisfaction de produire une partie de son alimentation en sachant qu'aucun pesticide n'a été utilisé existe aussi. Certaines ont une expérience du jardin et font cela facilement, d'autre de culture plus urbaine aiment l'idée du jardin en découvrant que la terre est basse...



Gilles MOUSSOUX Consultant technique

### Les projets non réalisés et en cours

Nous avions répondu à une demande de la mairie de Seynod, concernant un projet d'habitat construit par la fondation SOCCO par une proposition innovante dont nous regrettons qu'elle n'ait pas été retenue. Nous souhaitons la partager ici car nous ne renonçons pas à l'idée que d'autres investisseurs ou mécènes puissent être intéressés.

### Création d'un habitat partagé transgénérationnel non mixte

#### Public cible

Femmes âgées de plus de 60 ans et jeunes femmes seules ou accompagnées d'un enfant de moins de 3 ans

### Pourquoi un projet non-mixte?:

L'imprégnation de modèles sociaux stéréotypés est telle que bon nombre de femmes jeunes et moins jeunes ont « appris » à s'auto-censurer s'agissant de tâches et fonctions pour lesquelles elles s'estiment sous-qualifiées par rapport au genre masculin, faisant ainsi fi de leurs propres potentiels, désirs ou compétences non reconnues socialement en la matière.

La non mixité dans le cadre de ce projet d'habitat partagé doit être perçu comme une modalité favorisant au public féminin l'accession aux responsabilités quelles qu'elles soient.

Par le biais de ce mode de fonctionnement, les résidantes pourront ainsi développer ou re-découvrir des compétences enfouies en terme de :

- Gestion financière
- Tâches techniques liées à l'habitat
- Prise de parole en public
- Responsabilisation quant à leur sécurité et celle de leur famille.

L'aspect transgénérationnel quant à lui veut favoriser la transmission de savoirs dans un souci de réciprocité, préserver et conforter l'utilité sociale de toutes.

### Répartition des 14 logements :

- 3 logements pour femmes âgées seules de plus de 60 ans, autonomes dans la gestion du quotidien
- 10 autres logements : Public jeunes femmes moins de 30 ans, seules ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans

### Répartition des 10 appartements pour femmes de moins de 30 ans

- 1 appartement d'urgence femme victime de violence conjugale
- 6 appartements d'insertion femmes victimes de violence sur proposition Espace Femmes
- 3 appartements sur proposition du CILSE

Nous souhaitons que soient accueillies simultanément des femmes en début d'insertion sociale et professionnelle, en situation d'emploi ; des personnes en rupture familiale en crise ou pas. C'est de cette diversité que naitra le partage d'informations, l'ouverture de nouvelles possibilités pour certaines et/ou de la tolérance pour d'autres.

### Projet global concernant la résidence

Créer un habitat dynamique cogéré par les locataires et l'association Espace Femmes , en partenariat avec l'organisme chargé de la gestion du bâti

Cette cogestion devra être citoyenne, solidaire et respectueuse de l'environnement

### Projet spécifique complémentaire concernant les femmes des 10 logements

- Prévenir les violences faites aux femmes et à leurs enfants
- Promouvoir une éducation non sexiste et non violente

#### Les moyens

- Permanence d'accueil à l'attention des femmes confrontées aux violences ouverte aux résidantes et aux femmes de l'extérieur
- Mise en place d'un groupe de parole
- Actions de sensibilisation des mères à une éducation non sexiste et non violente
- Mise à disposition d'un centre de documentation
- Ateliers techniques ave l'habitat comme support

### Projets en cours

### Un groupe d'infos et d'échanges autour des violences faites aux femmes au sein du couple

En partenariat avec la Maison intergénérationnel de l'enfance et de la famille de St Julien en Genevois.

### Objectifs:

- Offrir un service aux femmes potentiellement victimes, non engageant, leur permettant néanmoins de se situer par rapport à la violence conjugale.
   1ère démarche pour rompre l'isolement et se sentir un peu moins coupable.
- Proposer aux habitant-e-s de Saint Julien en Genevois un lieu de sensibilisation à la question des violences faites aux femmes au sein du couple.

### Le public :

Ouverte à toute personne intéressée par le sujet : femmes victimes pour un premier contact, étudiant-e-s en recherche d'informations, professionnel-le-s partenaires, entourage familial des victimes, tout-e citoyen-ne intéressé-e par le sujet...

#### Le contenu:

- 1. Présentation de l'association Espace Femmes (missions, lieux et modalités d'accueil...)
- 2. La violence à l'encontre des femmes dans les relations amoureuses, c'est quoi ? (les causes, les différentes formes, les conséquences pour les victimes)
- 3. Les droits en tant que citoyenne et victime (justice pénale et civile)
- 4. Où trouver de l'aide?

### Un groupe de soutien mutuel pour les femmes victimes de violence au sein du couple

Sur le secteur d'Annemasse Agglo

Une rencontre avec une consultante de l'association sera proposée au préalable à la victime afin de présenter la charte du groupe de soutien. Ce groupe se retrouve tous les lundis de 12h à 13h30

Au 2, rue du Salève 74240 GAILLARD

Ce qui relie les femmes confrontées aux violences de leur compagnon

- Une expérience commune de la peur des violences
- Un sentiment partagé d'isolement et de honte
- Un doute croissant sur ses capacités
- Un profond sentiment d'impuissance

### Le groupe de soutien mutuel veut proposer :

- De renouer des contacts hors de la maison sans jugement et dans le respect de chacune
- De re-découvrir vos qualités et compétences par la mise en commun des connaissances des unes et des autres
- D'acquérir des outils vous permettant de vous dégager des violences de votre compagnon
- De faire de votre vécu une force individuelle et collective

Ce groupe se retrouve tous les lundis de 12h à 13h30 Au 2, rue du Salève 74240 GAILLARD

Ces projets ont été ralentis, du fait de notre sous effectif temporaire.

### **Chapitre 4**

# L'aide à la mise en sécurité des victimes et de leurs enfants



L'association dispose de quelques solutions d'hébergement qu'elle met à la disposition des femmes les plus en danger dans leur domicile.

L'équipe n'est pas sur place en permanence afin d'être le moins intrusif possible.

### L'activité en chiffres

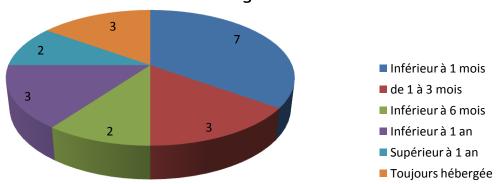
### Sur 2013, nous avons permis à 20 femmes et 24 enfants de se mettre à l'abri temporairement.

70% des femmes nous ont été orientées par les travailleurs sociaux du Conseil Général

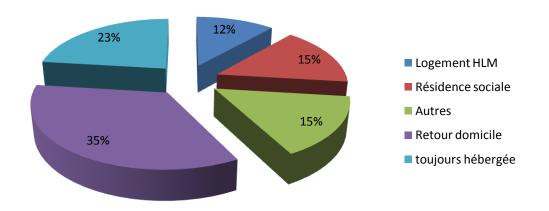
### Evolution du public accueilli ces 5 dernières années

	Part en % du nombre de	Part en % du nombre de femmes accueillies de	
	femmes accueillies avec	moins de 30 ans	
	enfants	Sur le CHS	En Hébergement ALT
2009	68%	44%	73%
2010	73%	<b>6</b> %	40%
2011	90%	75%	64%
2012	88%	86%	53%
2013	70%	50%	35%

### Durée d'hébergement



### Modalités de sortie des hébergements



### Grande inquiétude pour la sécurité des femmes enceintes ou accompagnées d'enfant en bas âge

Nous avons enregistré 43 demandes de mises en sécurité émanant de femmes enceinte ou accompagnées d'enfant de moins de 3 ans n 2013. Ces situations ne relevaient pas d'un accueil Mères Enfant à priori.

Les réponses apportées ont été au mieux quelques nuitées d'hôtel, pour souffler ; alors qu'il s'agissait davantage d'une demande de mise en protection dans la durée.

### Là encore les violences conjugales sont rendues à l'invisibilité.

Article L222-5 du code de l'action sociale et des familles (Modifié par la loi du 25 mars 2009 – Art 68)

Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil général :

4° Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. Ces dispositions ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci.

Est-ce qu'une femme enceinte ou une mère isolée avec un enfant de moins de trois ans a besoin « d'une aide matérielle et psychologique « lorsqu'elle est victime de violences au sein du couple ?

### Résolument OUI

De quelle aide a-telle en priorité besoin ?

**D'une aide axée sur sa protection et celle de ses enfants** (CF p56 du rapport de l'ONED sur les enfants exposés aux violences conjugales)

Or à la lecture qui est faite aujourd'hui de cet article 68, seules les situations dans lesquelles est constatée une altération du lien mères /enfants ou des carence éducatives de la part de celle-ci peuvent prétendre à un hébergement. On considère donc que les violences conjugales ne relèvent pas de la protection de l'enfance en matière d'hébergement.

**Invisibilité de la responsabilité des auteurs** quant aux effets des violences sur l'ensemble de la famille. Pourtant les femmes demandent à être mises en sécurité du fait des agissements de celui-ci, à leur égard mais aussi à **l'égard de leurs enfants**. C'est d'ailleurs souvent l'inquiétude ou les propos des enfants qui les incitent à partir.

Visibilité culpabilisante des mères et de leurs éventuelles difficultés éducatives pour partie liées aux comportements violents de leur compagnon. Ces derniers ont pour effet, rappelons le, la perte d'estime de soi, le doute sur ses capacités, la perte de légitimité entre autres concernant les fonctions parentales des mères.

Nous pouvons parler ici de double peine pour ces femmes,

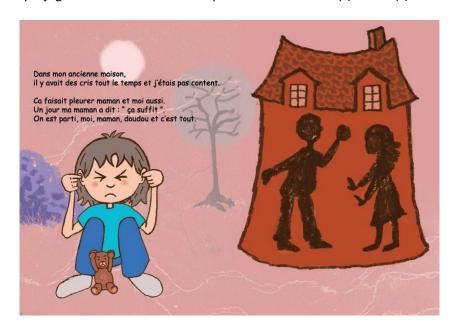
- Elles sont les seules à être mises en cause dans la protection de leurs enfants
- Elles n'ont pas accès à un lieu de vie sécurisé lorsqu'elles souhaitent se mettre en sécurité

Nous voyons 3 effets potentiellement destructeurs à cette lecture restrictive de l'article 68 du code de l'action sociale et des familles :

- Face aux critères établis, au peu de places disponibles et à la demande insistante des mères, le risque est grand pour les partenaires effectuant des demandes d'hébergement de « créer » des altérations du lien pour obtenir une place dans une structure.
- 2. Comment est intégrée dans les lieux d'accueil mères/enfants la problématique des violences conjugales telle que préconisé dans le rapport de l'observatoire de l'Enfance en danger ? (évaluation des conditions du maintien du lien père /enfants, stratégies de protection.)
- 3. Un risque d'aggravation et de détérioration des situations. En effet des femmes en demande d'aide restent sans solution et d'autres par crainte d'être stigmatisée préfèrent retourner au silence.

#### **Conclusion**:

Les femmes dénoncent de plus en plus tôt les violences qu'elles subissent et les violences physiques apparaissent souvent lors de première grossesse. Il est primordial de pouvoir répondre à leur besoin de sécurité sans préjuger de la nature des liens qui les unissent à leur(s) enfant(s)



### Le soutien à la parentalité

Lors de tout accueil d'une femme sur nos hébergements, 5 séances sont prévues avec les enfants pour évoquer : les raisons de leur changement de lieu de vie, les sentiments que leur mère et eux-mêmes éprouvent, la restauration du sentiment de sécurité et les modalités de maintien du lien avec l'autre parent.

L'objectif est de dissocier le vécu conjugal et le vécu de l'enfant, et de permettre aux enfants d'exprimer leurs questionnements quant aux changements d'organisation de leur vie.

Ces thèmes sont repris en collectif une fois par mois pour favoriser l'échange de ressentis similaires face à la situation, lors de ces temps sont également abordés le partage des valeurs éducatives des unes et des autres ainsi que les conditions du "vivre ensemble"

10 familles ont bénéficié de ce dispositif en 2013

## **Chapitre 5**

Le travail en réseau – Le centre de formation



	Partenariat	Formations/sensibilisations	
Chablais	Participation au diagnostique CISPD	1 journée pluri professionnelle	
Genevois	<ul> <li>Rencontre service de l'ASE</li> <li>Rencontre Equipe du PMS Gaillard</li> <li>Rencontre équipe de la Clinique des Valles</li> </ul>	formation pluri- professionnelle 24 agents de l'Etat et des collectivités territoriales	
Arve	<ul> <li>Finalisation d'un protocole avec le CHAL</li> <li>Rencontre RAST Marignier</li> <li>Elaboration d'un protocole avec le CHRS Les Bartavelles</li> </ul>		
Bassin annécien	<ul> <li>Participation au groupe de coordination</li> <li>Comité de pilotage dispositif d'urgence de Rumily</li> <li>Intervention dans ungroupe d'auteurs de violences conjugales en partenariat avec le SPIP</li> </ul>	<ul> <li>Projet formation         Travailleurs sociaux             centre hospitalier         </li> <li>Sensibilisation élèves AS         à IREIS     </li> </ul>	
Département	<ul> <li>2 rencontres DPDS         Réalisation d'un         protocole technique de         collaboration</li> <li>Sensibilisation des AS         Hôpital d'Annecy</li> </ul>	<ul> <li>3 journées de formation Gendarmerie/ Police 56 agents formés</li> <li>1 journée de formation Travailleurs sociaux DPDS nouveaux arrivants 20 stagiaires</li> </ul>	

Au-delà de ces rencontres formelles, chaque situation rencontrée nécessite souvent de contacter avec la victime des partenaires tels que : avocat, médecin ou service hospitalier, assistante sociale, les CAF, différentes administrations, des propriétaires logement, des bailleurs, des CHRS.

Le travail de réseau doit avoir pour objectif de rendre accessible les différents services auxquels la victime doit avoir recours pour se dégager des violences. Un important travail de pédagogie se fait en direction des victimes afin qu'elles saisissent l'intérêt de contacter les différents intervenants le même travail est souvent nécessaire auprès des partenaires qui méconnaissent la problématique et ses effets sur le psychisme des femmes.

## Chapitre 6

### La Prévention



### Pour une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons

Les questions liées au g*enre* ont fait l'objet ces derniers mois de controverses et de débats passionnés pendant lesquels des voix se sont élevées pour dénoncer la politique d'éducation à l'égalité entre filles et garçons menée par l'Etat, arguant qu'il s'agissait d'une incitation à l'indifférenciation des sexes et à l'homosexualité.

Face aux arguments souvent erronés qui ont été avancés par les détracteurs d'une supposée "théorie du genre", il semble aujourd'hui nécessaire que les institutions fassent preuve de pédagogie afin de limiter la diffusion d'idées fausses. En tant qu'actrice de l'égalité femmes/hommes, l'association peut également s'engager localement dans ce devoir d'explication et de communication.

Qu'en est-il vraiment de l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons en Haute-savoie ?

La France est loin d'être à l'avant-garde de la réflexion sur l'égalité entre femmes et hommes. Si le Québec et les pays scandinaves sont le plus souvent désignés comme des modèles, notre pays tente depuis plusieurs années de rattraper son "retard" en s'appuyant sur des recommandations internationales et européennes. La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif, signée pour la première fois en 2000, est un exemple de politique publique allant dans ce sens. Elle a permis de définir un cadre aux actions menées au sein des établissements scolaires et de déterminer des axes de travail prioritaires en vue de limiter (ou mieux encore, de faire disparaitre) un certain nombre d'inégalités persistantes entre filles et garçons en France.

Les actions menées par l'association visant à traiter le plus en amont possible la question des violences faites aux femmes affichent la même ambition.

Ainsi, l'association, qui a obtenu l'agrément du Rectorat de Grenoble il y a 5 ans, vise, au travers des animations qu'elle propose, à :

- Aider les filles et les garçons à identifier les représentations et les rôles associés à chaque sexe
- Pointer les conséquences de ces stéréotypes, notamment en matière de discriminations et d'inégalités
- Questionner les fondements de ces représentations
- Valoriser les potentialités de l'individu au delà de son genre, notamment pour les choix d'orientation et de métier
- Informer les jeunes sur la place des femmes et des hommes dans la société française d'aujourd'hui
- Promouvoir des relations égalitaires et respectueuses entre filles et garçons

De façon plus spécifique, afin de prévenir l'émergence de comportements violents dans les relations amoureuses, la question des premiers signes de contrôle dans une relation et la distinction entre "conflit" et "violence" sont abordées avec les jeunes. Filles et garçons sont également informés des lois en matière de discrimination et de violence sexiste.

L'objectif n'est pas de leur apporter des réponses qui seraient révélatrices de la conduite à tenir ou de la bonne morale, mais de leur proposer un espace d'échanges et de réflexion sur des sujets qui les préoccupent au quotidien et pour lesquels ils manquent le plus souvent d'interlocuteurs.

Nos actions de promotion de relations égalitaires entre filles et garçons et de prévention des comportements sexistes semblent répondre à un véritable besoin social puisqu'elles suscitent toujours plus d'intérêt de la part des établissements scolaires du département.

Travailler la question de la coopération, ou tout du moins de la cohabitation pacifique, entre filles et garçons dans les structures scolaires semble en effet s'imposer au fil des années comme une réflexion incontournable. Et si l'association manque de temps pour répondre favorablement à toutes les demandes qui lui parviennent, les établissements persévèrent et déploient des efforts de négociation pour faire partie chaque année des "heureux élus".

Au delà des changements de personnels et de direction, les collèges de la vallée de l'Arve se montrent les plus investis dans le partenariat avec l'association et intègrent désormais nos actions dans leur programmation de façon quasi systématique. A nous ensuite de jongler avec les plannings afin que de nouveaux établissements puissent également bénéficier de nos interventions.

L'idéal serait que nous puissions proposer des animations dans l'ensemble du département, nous sommes toutefois limités aujourd'hui à 800 élèves par an environ.

#### Tableau des interventions année 2013

Etablissement	Date	Nombre de jeunes
Collège de Saint Pierre	Janvier	117
Collège de Marignier	Février	143
Collège La Roche sur Foron	Février	169
Collège de Bonneville	Mars	118
Lycée pro de Rumilly	Avril	96
Collège de Gaillard	Juin	73

En raison de divers problèmes d'organisation dans certains établissements (changement de dates, manque d'information des enseignant-e-s, classes absentes...), l'association a rencontré moins de jeunes en 2013 que les années précédentes. Il était notamment prévu que nous intervenions pour la première fois au collège de Cruseilles. La date ayant été modifiée par l'établissement à la dernière minute, nous n'avons pu nous y rendre cette année; des animations sont toutefois prévues en 2014.

Des interventions envisagées à la MFR d'Annecy le Vieux et à la MDEF à Cluses n'ont quant à elles pas pu se tenir pour des raisons de délais trops courts ou encore de coût.

 Nous utilisions depuis longtemps une fiche d'évaluation à l'attention des élèves visant à mesurer leur intérêt pour les thèmes abordés ainsi que pour la forme de nos interventions. Leurs retours sont chaque année globalement très positifs.

Aujourd'hui confortés dans l'idée que le jeu est un bon support d'échanges et que les sujets que nous proposons touchent les jeunes au plus près de leurs préoccupations, nous aimerions parvenir à évaluer les effets de nos interventions. Est-il possible d'évaluer l'impact d'actions de prévention? C'est une éternelle question à laquelle nous allons toutefois essayer d'apporter quelques éléments de réponse.

Nous avons ainsi, en groupe de travail restreint, réfléchit à une nouvelle grille d'évaluation visant à refléter plus précisément ce que les jeunes retiennent de nos échanges. Nous ne manquerons pas de faire un retour de nos résultats dès l'année prochaine.

 Un groupe de recherche de l'Université Lyon 2 a organisé un colloque en octobre 2013 afin de rendre compte d'une étude sur "le genre et les violences dans les institutions scolaires". Riche de nombreuses contributions de sociologues, psychologues, psychanalystes, professionnel-le-s de l'Education nationale, de France et d'ailleurs, ce colloque a fait émerger de multiples réflexions quant à notre pratique de terrain.

Un vaste chantier s'ouvre donc à nous pour les années à venir: après 10 ans de pratique de la prévention, prenons un peu de hauteur pour observer de façon critique notre façon d'intervenir auprès des filles et des garçons.

# Sensibiliser les lycéens sous forme de jeu

mes Geneviève D. intervient chaque année dans plusieurs classes du Lycée Porte des Alpes pour sensibiliser les élèves aux violences faites aux femmes. Le but est de les amener, via un jeu de plateau du style jeu de l'oie, à prendre conscience que le problème existe et que par exemple, les propos sexistes instaurent un rapport de force qui peut conduire à d'autres formes plus graves de violences.

C'est là tout l'objectif de l'intervention d'Émilie Mercier-Gallay et Gilles Moussoux, membres de l'Association Espace Femmes Geneviève D.

Par souci d'intimité, Émilie et Gilles ont rencontré les lycéens, non pas dans les classes,



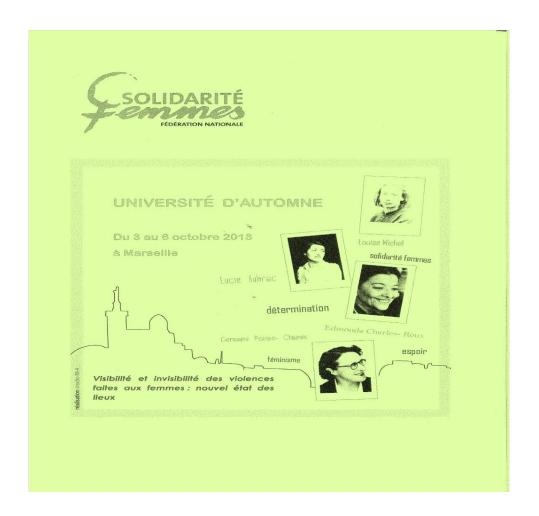
L'association Espaces Femmes Geneviève D. est intervenue auprès des lycéens pour évoquer les violences faites aux femmes. Photo DL/E.J.

mais au CDI. La mise en place d'un jeu de société leur a permis d'aborder les sujets de façon plus détendue et moins formelle.

# **Chapitre 7**

### Vie associative





Tous les ans, les associations appartenant à la Fédération Nationale SOLIDARITE FEMMES se réunissent lors des universités d'automne autour de différents thèmes. Cette année nous avons abordé le sujet de « la visibilité et l'invisibilité des violences faites aux femmes : nouvel état des lieux ». Ainsi, toutes ensembles, nous avons pu, pendant 3 jours, partager nos manières d'aborder ces préoccupations, exposer nos points de vue, faire remonter les constats du terrain mais surtout tenter de trouver des pistes de réflexion pour améliorer notre travail au quotidien avec les femmes. Comment rendre plus visible les femmes victimes de violences conjugales si souvent oubliées dans notre société?

Cette difficulté de ne pas voir les violences faites aux femmes est un des axes majeurs des associations. Il est compliqué pour une femme de sortir du silence dans lequel on la met et de

dénoncer les violences au sein de son couple. Bien souvent, c'est un long cheminement qui est la plupart du temps douloureux. En effet, notre société renvoie une image de la victime peu valorisante. De plus, il est courant chez certaines personnes de minimiser ou d'occulter les violences conjugales en parlant de dispute houleuse, de conflit, ou de les justifier par un: « elle a un sale caractère » sous entendant que la victime le mérite. Nous pouvons alors parler d'une visibilité négative. Le seul moment où l'on rend visibles les conditions de vie des femmes dans notre société, c'est lors de Journée de la Femme » ou « la Journée du 25 novembre » ; même si ces journées sont utiles pour sensibiliser les personnes sur ce sujet; les violences faites aux femmes sont un combat quotidien. Il est important de s'en préoccuper pour que les femmes osent sortir de cet enfermement.

Au cours d'une séance plénière intitulée « l'invisible éléphant », nous avons fait le constat que le travail de nos associations, à l'image des violences faites femmes était peu visible par comparaison aux actions récentes de mouvements clairement anti- féministes. En effet certains hommes se présentant comme des victimes, privés de leurs droits de pères, perchés en haut de grues ou d'édifices publics se mettant facilement sous les projecteurs des médias. Ces personnes qui sous prétexte de vouloir dénoncer un système non égalitaire entre les droits et les devoirs des mères et des pères, tentent au final de modifier des décisions de justice, d'influencer des projets de loi par le biais du chantage et des coups de force.

Que sait-on des ces hommes qui ont escaladé les grues ? Le premier dit ne pas avoir revu son fils depuis deux ans et manifeste donc son "désespoir". On sait, cependant qu'il a été condamné à un an de prison en septembre 2012, dont quatre mois ferme, pour avoir enlevé son fils, n'hésitant pas avoir recours à la violence à son encontre. Cet homme s'est donc vu retirer son autorité parentale. Un second père a alors escaladé une autre grue pour en redescendre quelques heures plus tard déclarer à la presse "malheureusement, la justice n'est pas impartiale, il suffit de prendre tous les chiffres sur les résidences et domiciliations des enfants, 80 % des domiciliations sont remises aux mamans". Or cet homme est accusé par son ex-compagne de violences conjugales et de mauvais traitement sur ses enfants. Selon un rapport du ministère de la justice datant de 2012, dans les divorces par consentement mutuel soit 80% des 6000 situations analysés dans l'étude, les parents choisissent d'un commun accord la résidence chez la mère dans 71% des cas, la garde alternée dans 19% des cas, la résidence chez le père dans 10% des cas.

Suite aux échanges lors de cette séance, nous avons décidé de façon collective d'alerter les medias et d'organiser une marche dans les rues de Marseille afin de sensibiliser les personnes aux violences conjugales; de les informer sur les différentes propositions de loi (la médiation familiale, la garde partagée, sur le fait qu'1 femme sur 10 est victime de violence de la part de son conjoint, qu' 1 femme meurt tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint).

Arrêtons de dire que cela fait partie de la sphère intime, c'est un véritable problème de société. Plutôt que de pointer du doigt les femmes victimes de violences conjugales, rendons visibles les agissements des agresseurs qui utilisent la revendication à des fins fallacieuses.

Ces universités d'automne m'ont permis de faire le lien entre mon travail quotidien auprès des femmes et le militantisme. En se réunissant tous les ans cela permet d'améliorer nos accompagnements auprès des femmes.

Caroline NOULLET
Consultante socio-juridique

### Slogans créés lors de l'université d'automne

Un père
OUI
Un homme
violent
NON

Ne nous laissons pas gruger par les hommes des grues

Violences
conjugale et
résidence
alternée
=
Enfants en
danger

10 hommes sur des grues sur toutes les télés, 1,6 million de femmes dans l'invisibilité

> Quelques hommes haut perchés, trop de femmes enterrées

### Extrait de la Conférence de Presse du 25 novembre 2013

Malgré les lois et dispositifs successifs en la matière, les violences faites aux femmes restent trop souvent invisibles

Moins de 5% des femmes victimes de violence physique ou sexuelle au sein du couple dépose plainte

Par cette **campagne d'affichage départementale**, nous souhaitons inciter les citoyennes et citoyens à ouvrir les yeux sur une réalité qui dérange, qui nous dérange mais qui détruit tous les jours la vie de nombreuses femmes et enfants de notre pays.

Nous avons voulu montrer que les violences ne sont pas simplement les coups qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg, les violences faites aux femmes c'est d'abord des atteintes verbales et psychologiques, des privations financières de toutes sortes, des atteintes sexuelles quasiment jamais prises en compte.

Nous voulons également attirer votre attention sur le volet violences faites aux femmes du projet de loi portant sur l'Egalité entre les femmes et les hommes qui va être discuté fin novembre à l'assemblée nationale.

- Ne doit pas être voté l'article préconisant la résidence alternée systématique des enfants en cas de séparation des parents, celle-ci étant inenvisageable dans les situations de violence conjugale, les enfants étant souvent eux-mêmes exposés aux violences ou victimes directes (dans 30% des cas)
- Pour des raisons de sécurité, les femmes victime de violence accompagnées ou non d'enfants doivent pouvoir bénéficier de la confidentialité de leur adresse.
- Nous demandons également l'interdiction des médiations pénales ou familiales concernant les violences conjugales, celles-ci étant absolument inappropriées voir dangereuses.

Nous avons souhaité diffusé affiches et sets de table dans le plus d'endroits possibles ouvert au public et à tous les publics.

Les sets de table ont ainsi été diffusés au CHAL, à l'école hôtelière de Thonon, dans certains collèges et lycées, dans le restaurant d'EDF ainsi que dans d'autres restaurants de différentes villes. Les affiches ont été visibles dans des bibliothèques, dans des bars, les commerces, les administrations telles que le SPIP, les mairies, les gendarmeries et commissariats.

Les affiches et sets de table ne sont volontairement pas datés nous laissant ainsi la possibilité de renouveler l'opération.

### Violence faite aux femmes : une lutte de chaque instant

a journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes a vécu un temps fort départe-mental à Gaillard, lundi, où l'association Espace Femmes Geneviève D présentait son action de sensibilisation faite d'affiches et de set de table pour les restaurants.

On a passé en revue les dif-férentes violences, psycholo-giques, financières, physiques et sexuelles. « C'est une réalité qui dérange et il est difficile de changer les mentalités pour mieux vivre en-semble », soulignait la directrice qui de plus constate que les « violences, toujours pré-sentes, mutent pour se faire moins visibles ».

« Encore aujourd'hui, malgré les lois, trop de femmes de tous âges, toutes origines, tous milieux sociaux restent confinées dans le silence et l'indifférence » de leurs souffrances. Moins de 5 % de femmes victimes de violences osent déposer plainte. En 2011, une femme est décédée tous les trois jours, victime de son partenaire de vie. Les violences sont la première cause de mortalité chez les femmes dans le monde. L'association a vocation de soutenir ces femmes dans leur décision, en préservant leur autonomie, pour leur faire bénéficier d'un accueil et d'un accompagne-ment qui respecte leurs droits.

Un numéro : le 3919. En cas de danger, 2 rue du Salève à Gaillard, lundi de 16 h à 19h sur RDV, jeudi de 9h à 12h, sans RDV (04 50 97 61 90).

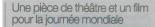


tous ensemble contre les violences faites aux femmes. Sont intervenus lors de cette journée la député Virginie Duby, le maire Renée Magnin, des représentants du département et de l'agglo, d'associations.



G.T.

#### « Dès la première gifle, il faut le mettre à la porte









750 affiches diffusées et 3000 sets de table sur tout le département





Un grand merci à Robin et Sophie, nos infographistes bénévoles!

# Haute-Savoie : les violences faites aux femmes ne diminuent pas

Lundi 25 novembre s'est tenue la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le point sur le département.

Les chiffres ne diminuent pas »: le constat du préfet de Haute-Savoie, Georges-François Leclerc, est aussi alarmant que déroutant. Hier, il a tenu une réunion avec le procureur d'Annecy, Eric Maillaud, ainsi que les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, pour faire le point sur ce phénomène. Violence conjugale mais aussi prostitution ou encore mariage forcé: la violence à l'égard des femmes peut prendre différentes formes.

### Entre 600 et 800 cas de violence chaque année

En Haute-Savoie les structures d'aide enregistrent entre 600 et 800 cas de violence chaque année. Mais ces chiffres ne sont que la partie immergée de l'iceberg. « C'est sans compter toutes celles qui ne se manifestent pas », avertit Chrystel Callies de Salies, déléguée départementale des femmes et à l'égalité. Selon elle, les femmes qui poussent la porte des associations sont de plus en plus jeunes et de plus en plus informées. « Avant les femmes qui ve-



Bien souvent, les femmes victimes de violences n'osent pas se manifester.

naient avaient plutôt la cinquantaine. Aujourd'hui, elles poussent la porte beaucoup plus rapidement », a constaté Chrystel Callies de Salies. Preuve que la violence survient à tout âge mais, aussi, de manière plus positive, que les messages d'information sur les droits des victimes passent d'avantage. Un bon point dans le combat des structures qui font tout un travail d'accompagnement avec les personnes. Certaines ne veulent pas porter plainte et il faut le respecter car sinon nous nous mettrions dans la même posture que la personne qui les violente », explique Caroline, consultante socio-juridique l'association pour Espace femme Geneviève D qui tient notamment des permanences sur Annecy. Pour les associations, la tâche est loin d'être aisée. D'autant plus que la violence physique n'est pas l'unique forme de violence faite à l'encontre des femmes qui peuvent aussi subir des violences sexuelles, morales et psychologiques ou encore financières et économiques.

### Reprendre confiance en soi

« Il faut créer la confiance et ensuite leur faire comprendre qu'elles ne sont pas les coupables. Cela passe par la reconnaissance et l'estime de soi », explique Caroline. Pour permettre à ces femmes de reprendre confiance en elle, l'association a notamment mis en place un

groupe de théâtre d'improvisation. Les femmes victimes de violences peuvent se rendre au commissariat ou passer la porte des structures associatives telles que l'Espace femme Geneviève D ou VIA 74. Elles peuvent aussi contacter le CIDFF (Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles), se rendre à l'un des groupes de parole organisés par l'ASSIJES (Association d'intervention judiciaire et sociale de Haute-Savoie) ou encore consulter un psychologue de l'unité médico-judiciaire du centre hospitalier de la région d'Annecy.

Côté justice, des mesures d'éviction ont été prises à l'encontre des conjoints violents depuis novembre 2012. « Dès la première gifle, il faut essayer de créer un choc en plaçant le conjoint violent hors du foyer et en sollicitant une rencontre avec un psychologue », explique le procureur d'Annecy, Eric Maillaud, qui souligne par ailleurs l'importance du facteur alcool dans les cas de violence. « Dans deux voire trois cas sur quatre, les actes sont perpétrés sur fond de prise d'al-cool », souligne-t-il. Pour sensibiliser le grand public aux différentes violences qui peuvent peser sur les femmes, les structures associatives vont bientôt mener dans les rues une campagne d'information.

MARLÈNE QUINTARD

### La soirée de soutien des troupes de théâtre d'improvisation

On n'est jamais que consultante socio-juridique. Claudie par exemple, joue dans une troupe de théâtre d'impro. Tout le monde s'est mobilisé derrière elle pour organiser ce match dont les entrées ont été reversées à l'association pour financer notre action du 25 novembre « journée mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Un grand merci aux troupes qui, en plus nous ont fait passer un très bon moment!













## **Chapitre 8**

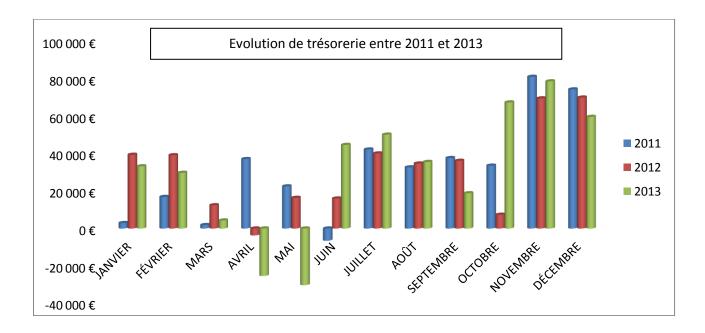
### Rapport de gestion



### Rapport de gestion Année 2013

### Situation de l'exercice durant l'année écoulée

Notre faible réserve de trésorerie ainsi que les incertitudes de financement sur quasiment les 6 premiers mois de l'année ont amené au cours du 1<sup>er</sup> semestre des soucis de trésorerie importants puisque nous avons eu pour la première fois jusqu'à 30 000 € de découvert. La confiance établie depuis longue date avec le crédit coopératif ainsi que notre gestion prudente a permis le soutien de la banque lors de cette période, ce en l'absence de justificatifs de rentrée d'argent ; car nous n'avions en notre possession aucune convention d'engagement, celles-ci étant de plus en plus fréquemment annuelles. Ce découvert nous a occasionné des frais bancaires d'un montant annuel de 811.86 €. Il est dommage qu'une partie de nos financements parte ainsi en paiements de frais bancaires. Par ailleurs, ces attentes de réponses des financeurs nous handicapent pour la mise en place des actions nécessitant le recrutement de personnels supplémentaires.



### Evolution de l'activité au regard de l'évolution du Personnel

Du fait de nos inquiétudes financières, malgré, l'absence de la directrice adjointe les 4 premiers mois de l'année, aucun recrutement n'a été effectué; laissant ainsi l'équipe en sous-effectif. Ceci est également lié au fait que nous ne trouvons pas de personnel déjà formé à l'accueil des femmes victimes de violence, ainsi tout recrutement nécessite un temps de formation de 3 mois. Il n'est pas envisageable d'embaucher une nouvelle personne pour s'en séparer au bout de 6 mois.

Pour autant l'activité n'a pas diminué et nous avons maintenu l'ensemble de nos services. La formation permanente de l'équipe reste un point très important, puisque nous utilisons intégralement notre budget formation. Cette année, 8 salariées ont bénéficié d'apports théoriques complémentaires dans les domaines suivants :

- Formation à l'interculturel
- violences faites aux femmes et professionnels de santé, organisé par Gynécologie sans frontière
- genre et violence dans les institutions scolaires, organisé par l'Université Lyon 2
- le droit français au prisme du genre organisé par le laboratoire REGINE

- Universités d'automne sur le thème Visibilité et invisibilité des violences conjugales
- Formation plus administrative aux fonctions avancées d'Excel

L'augmentation globale de la charge de personnel s'explique uniquement par le changement d'échelon du à l'ancienneté de 5 salariées.

### Activité sectorielle de l'association

#### 1. Service Ecoute

L'augmentation des charges est constituée des charges de personnels du fait des changements d'échelon et du temps plus important consacré à cette mission par la directrice, en l'absence de la directrice adjointe. Pour la seconde année consécutive, la charge de travail supplémentaire que représente la permanence téléphonique d'urgence a été portée par l'ensemble de l'équipe. Afin de réduire nos coûts, nous avons du changer notre lieu de permanence sur Cluses pour un local moins onéreux de 200 € par mois mais beaucoup plus petit.

Les communes se mobilisent chaque année davantage sur ce sujet puisque 32 communes nous ont soutenues cette année, contre 26 l'an dernier amenant ainsi 7500€ supplémentaires. Par ailleurs, la cour d'appel nous a accordé un complément de subvention exceptionnel de 5000 €.

Le service Ecoute est excédentaire de : 7509 €, du fait de l'économie de salaire que nous avons faite et de notre difficulté à embaucher n'ayant aucune visibilité sur l'avenir.

### 2. L'hébergement en ALT

Le service présente un excédent de 4952 €. Nous avons en effet rationalisé nos déplacements et le nombre de femmes accueillies en colocation a été moins important car les durées d'hébergements ont été plus longues.

### 3. <u>Le pôle Ressources</u>

Ce service est excédentaire de 6244 €. Cela correspond au salaire économisé sur ce poste.

### 4. Le centre d'hébergement de stabilisation

Le projet de passer à 10 places d'hébergement n'a pu se réaliser en 2013, pour des raisons indépendantes de notre volonté. Dans l'attente nous avons repris un T2 en location que nous avons eu des difficultés à trouver à un prix correct. Une propriétaire privée s'est mobilisée à nos côtés et nous la remercions. Nous avions également en projet de trouver d'autres locaux pour nos bureaux, étant à 8 dans un T4 mais le marché de l'immobilier est tel que le prix des loyers est inabordable.

Le CHS dégage un excédent de : 188.96 €

### Au niveau du résultat

Notre budget prévisionnel primitif 2013 était de 502 559 €, celui-ci intégrait un mi-temps supplémentaire. En fin d'exercice, le montant global des charges s'élève à 454 120€, les produits ont été de 473 626 €.

L'excédent global est de : 19 506 €. Nous compensons ainsi notre déficit de l'an passé

L'augmentation du montant de subventions allouées par rapport à 2012 n'est cependant pas telle qu'elle apparait dans le tableau suivant.

En effet, elle comprend 20162 € de fonds dédiés non utilisés et issus des exercices précédents Pour autant, la mobilisation des communes, d'Annemasse Agglo, de la cour d'appel et du Conseil Général a permis un apport de 20 692 € sur cet exercice.

#### **TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

	2009	2010	2011	2012	2013
CHARGES	467 264	441 976	440 939	442 566	454 120
Dont charges de personnel	303 038	286 418	279 701	287 894	294 487
En pourcentage	65%	65%	63%	65%	65%
PRODUITS	462 289	436 008	447 453	426 136	473 625
Dont subventions	417 869	387 899	383 199	390 636	431490
En pourcentage	90%	89%	85%	92%	91%
RESULTAT	- 4 975	- 5 968	6 514	- 16429	19506

### Concernant l'évolution de la situation financière de l'association

La situation financière de l'association reste saine.

Compte tenu de nos soucis de trésorerie, un diagnostique a été fait avec Adises Active en décembre 2013.

Celui-ci a débouché sur deux démarches :

- Un prêt de 30 000€ (Adises Acives /Crédit coopératif) pour renforcer notre trésorerie à court terme
- Un dispositif local d'accompagnement qui démarrera en 2014 avec pour objectif la mise en place d'une stratégie financière visant le renforcement de nos fonds propres.

### L'engagement à titre bénévole en 2013

Le bureau de l'association s'est réuni à 14 reprises en 2013.

	Heures fournies	Coût horaire	TOTAL en euros
administration de l'association	152	23€/heure	3 496,00
Accueil "la marmite"	96	20€/heure	1 920,00
Aide gestion des locaux	13	20€/heure	250,00
Communication	29	23€/heure	667,00
Heures bénévoles des salariées	138	23€/heure	3 179,75
TOTAL HEURES	427,75		9 512,75

### Evolution prévisible

Nous envisageons de maintenir en le renforçant le poste de la salariée recrutée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 car nous avons 3 chantiers en cours

- Un groupe de parole qui n'a pas pu démarrer en 2013
- Des séances d'information collectives ouvertes à tout public prévus sur St Julien en Genevois
- La mise en place d'une articulation avec le SIAO à vocation départementale.

### Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

- Delphine DEVIGNY, Directrice adjointe, a été absente du 1<sup>er</sup> janvier 6 juillet 2014 pour congé maternité; une nouvelle consultante a été recrutée pour cette période en CDD pour prendre en charge la permanence téléphonique d'urgence, déchargeant ainsi un peu les autres membres de l'équipe.
- Le dispositif d'accompagnement financé par Adises Actives a démarré, il va se poursuivre jusqu'en novembre 2014.

### Activités en matière de recherche et développement

Néant

### Avec le soutien de

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

La Cour d'Appel de Chambéry

Le Conseil Général de Haute-Savoie

La Caisse d'Allocations Familiales

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

Le Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

Les Soroptimists

Les donateurs et donatrices du secteur privé

### Des communes de (par ordre alphabétique):

Annecy

Annecy-le-Vieux Annemasse Agglo Anthy sur Léman

Argonay Bonneville

Chens sur léman

Cluses Gaillard Groisy

La Muraz La Roche sur Foron

Marignier Marnaz Meythet

Monnetier-Mornex

Peillonnex Petit Bornand

Publier Reignier Rumilly Saint Jorioz

Saint Julien en genevois Saint Pierre en Faucigny

Sallanches Sciez Scionzier

Sevrier Sillingy Thônes

Thonon les Bains

Thyez

### Et de tout-e-s nos adhérent-e-s.







